

SOMMAIRE

Éditorial

Isabelle Rivard

Page 3

Babillard

Maria-Filomena de Sousa

Page 4

Parutions récentes

André Duhamel

Page 6

**La philosophie, le droit et le
projet DIKE**

Bjarne Melkevic

Page 7

**Quelques réponses à une
critique**

L.-Michel Vacher

Page 10

**Rapport annuel du
Président de la Société de
philosophie du Québec**

Mai 1999

Page 13

In memoriam:

Hugues Leblanc.

Robert Nadeau

Page 15

Formulaire d'adhésion

Page 16



CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE
PHILOSOPHIE DU QUÉBEC

Nourredine Mouelhi
président

Paul Dumouchel
vice-président

Alain Voizard
secrétaire

Claude St-Jean
trésorier

François Lepage
resp. des communications

Isabelle Rivard
Directrice du Bulletin

Daniel Laurier
dir. Philosophiques

Jean Laberge
resp. du Ceph

Fabienne Pironet
resp. affaires universitaires

Richard Riopel
resp. affaires collégiales

François Dupuis
resp. affaires étudiantes

COMITÉ DE RÉDACTION DU BULLETIN

Isabelle Rivard
Directrice
rivardi@ere.umontreal.ca

Sébastien Charles

CORRECTION
ET MISE EN PAGE

Thibaud Sallé
salt@lcm.quebec.ca

IMPRESSION

Cégep du Vieux-Montréal

EXPÉDITION

Services de réadaptation l'intégral

Politique de publication du Bulletin de la SPQ

BUTS GÉNÉRAUX

En conformité avec l'esprit et les visées de la SPQ, le Bulletin se veut un instrument de liaison, de débat, d'information et de promotion.

LANGUE DE PUBLICATION

Toute contribution en langue étrangère doit être préalablement traduite dans la langue de publication du Bulletin, soit le français.

ÉCHÉANCES

En ce qui a trait à la promotion d'événements ponctuels, les dates de tombée sont les suivantes :

- Congrès et événements à caractère national (les congrès de l'ACFAS, de l'ACP et de la SPQ par exemple) : 2 mois avant la date de publication du Bulletin.

- Autre promotion : 1 mois avant la date de publication du Bulletin.

Les dates de publication des numéros réguliers du Bulletin sont les suivantes : mi-février, mi-avril et fin octobre de chaque année.

RUBRIQUES DU BULLETIN

Tout écrit devrait pouvoir s'insérer sous l'une des rubriques suivantes : La rubrique *Nouvelles* qui contient trois sections : les comptes-rendus d'événements (colloques, lancements, manifestations, conférences, etc.); les nouvelles de la communauté (répertoire, prix honorifique, nomination, décès, etc.); le rapport annuel du président. La *Tribune libre* publie les lettres qui proviennent des lecteurs. La rubrique *Débats* contient quatre sections : l'éditorial, les articles polémiques, les interventions et le droit de réplique. Nous publions également les *Contributions pédagogiques*, des *Dossiers thématiques*, les *Essais et pensées* ainsi que de la *Promotion*.

Si vous désirez collaborer, veuillez nous communiquer vos nom, adresse et numéro de téléphone. Prenez soin d'indiquer sur l'enveloppe que le contenu s'adresse au Bulletin. Notre adresse est :

LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE DU QUÉBEC

Case postale 1370

Place Bonaventure

Montréal, Québec

H5A 1H2 514 987 3000, 6712#

Courriel: spq@er.uqam.ca

Adresse URL: <http://www.philo.uqam.ca/spq/info/spq.html>

ISSN 0701-1385

Prolégomènes

Éditorial

Isabelle Rivard

Directrice du *Bulletin de la SPQ*

rivardi@ere.umontreal.ca

Nouvel automne, nouvelle rentrée: rentrée marquée, pour les professeurs des collèges, par des rumeurs de grève. Rien de réjouissant dans ces perspectives de suspension indéfinie des cours. Nous n'examinerons pas ici les causes, enjeux et conséquences pour tous de ce genre de remous. On peut toutefois déplorer qu'une fois de plus des conditions extérieures viennent perturber l'enseignement de notre discipline, la philosophie. Que ne voudrait-on enseigner en paix! Ne souhaiterait-on pas éviter qu'une grève ne devienne nécessaire? Si encore celle-ci était un moyen de pression efficace, le but, celui d'un enseignement meilleur grâce à des conditions de travail plus favorables, viendrait peut-être justifier le prix du moyen.

Souhaitons quand même la rentrée la plus fructueuses possible, pour ceux de nous qui enseignent. Pour les autres, et pour les professeurs hypothétiquement bientôt en vacances forcées, nous proposons quelques lectures. Les temps de loisir plus nombreux, outre que de contraindre à une vie plus frugale que les stoïciens parmi nous n'auront pas de peine à supporter, peuvent aussi rendre disponible à toutes ces lectures que nous n'avons pas le temps de faire, aux textes à lire, à écrire, à commenter pour telle ou telle revue qui attend patiemment depuis longtemps, et, pourquoi pas, à la vie de la Cité dans laquelle les philosophes auraient sans nul doute intérêt à s'impliquer davantage.

À ceux qui chercheront à combler quelque espace de temps, le *Babillard* de **Maria-Filomena de Sousa** propose séminaires et conférences auxquels participer.

Si la grève commence et se poursuit jusqu'en décembre, on pourra remplacer les interminables séances de correction par une assistance nombreuse au prochain *colloque* organisé par la SPQ dans le cadre de la semaine de commémoration de la si bouleversante et choquante fusillade des étudiantes de Polytechnique en 1989. Le thème: *la violence*. Voyez le *Babillard* pour en savoir plus.

Pourquoi ne pas aussi se remettre à jour? La recension des *parutions récentes* par **André Duhamel** vous aidera à faire vos choix.

Si les ramifications interdisciplinaires de la philosophie vous intriguent, il faut prendre connaissance de l'article du professeur **Bjarne Melkevik**, de l'Université Laval, sur *la philosophie du droit et le projet DIKÈ*.

Et pour en savoir davantage sur la *Société de Philosophie du Québec*, sur ses dernières réalisations et projets, on vous offre le texte du *rapport annuel du Président*, **Noureddine Mouelhi**, texte prononcé lors de la dernière Assemblée générale, en mai dernier à l'Université d'Ottawa.

Pour les polémistes parmi nos lecteurs, nous avons reçu et nous publions la réplique "à la Voltaire" de **Laurent-Michel Vacher**, auteur de *La passion du réel*, réplique s'adressant à notre commentaire

"contre" son livre (voir Bulletin de la SPQ, printemps 1999). En fin d'article, l'auteur vous interpelle, vous, lecteurs. Philosophes, est-il vrai que vous ne croyez pas à la vérité objective? Sommes-nous réellement tous atteints d'"ignorance crasse"? Nous vous invitons à réagir.

On terminera plus paisiblement sa lecture avec le très bel *hommage à la mémoire de Hugues Leblanc* écrit par le professeur **Robert Nadeau**, de l'UQAM.

Bonne lecture.



Colloque "Friedrich von Hayek et la science économique" à Cerisy-La-Salle 24-31 août 1999

Par **Maria-Filomena de Sousa**

Université du Québec à Montréal

À l'occasion du centenaire de la naissance de Friedrich von Hayek, Robert Nadeau directeur du département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal, et Alain Leroux directeur du département d'économie de l'université d'Aix-Marseille ont organisé à Cerisy un colloque qui a réuni une soixantaine d'experts de la pensée d'Hayek dans les domaines de la philosophie, de l'économie, du droit et de l'histoire. Hayek, qui a reçu le prix Nobel de sciences économiques en 1974, est mort en 1992, et au cours d'un long parcours original et prolifique caractérisé par la réflexion sur la nature des phénomènes économiques et sociaux, n'a cessé de critiquer le rationalisme constructiviste et l'idéologie totaliste. Ayant acquis la nationalité britannique il enseigna à la *London School of Economics* mais resta attaché à ses racines et à l'école économique autrichienne.

Les discussions enthousiasmées et d'un haut niveau scientifique ont été la note dominante dans ce colloque cosmopolite avec des conférenciers affiliés à diverses institutions: l'Université du Québec à Montréal et à Hull, l'Université de Montréal, l'Université d'Aix-Marseille, École Supérieure de Commerce de Paris, Université de Paris I et IX, Université d'Amiens, Université de Lille I, Université de Corse, Université de Nice, Université de Lyon II, Université de Genève, Université de Trente, Université de Pise, Université de Bologne, Université du Piémont Oriental. Certains textes seront publiés dans le numéro 2 de la *Revue de philosophie économique*.

Le comité québécois était nombreux et heureux de l'accueil qui leur a été prodigué au Château de Cerisy. Ce magnifique château où depuis 1939 se déroulent des débats et colloques portant sur des thèmes artistiques, sociaux, philosophiques, littéraires et politiques a accueilli jadis des personnalités telles que Bachelard, Gide, Malraux, Oppenheimer, Valéry, Sartre, et Heidegger y a discuté de l'être tout près d'un hêtre.



Le babillard philosophique

Maria-Filomena de Sousa

Université du Québec à Montréal
(d336354@er.uqam.ca) <monitorat.philo@uqam.ca>

Cette session d'automne 1999, nous aurons, encore une fois, l'embarras du choix quant aux divers conférences, séminaires et différentes activités philosophiques qui auront lieu au Québec. Et encore une fois, toutes ces activités s'annoncent être fort intéressantes et nous permettent d'échanger nos points de vue avec les philosophes québécois mais aussi avec des conférenciers de prestige international qui seront aux rendez-vous dans des différentes universités de notre *Belle Province*.

Université du Québec à Montréal

La chaire Unesco de philosophie - l'Université du Québec à Montréal

Programme des activités de l'automne 1999

1- Conférences/ Débats sur le thème "*La Démocratie dans tous ses états*".

Automne 1999 et Hiver 2000

Principaux conférenciers: **Lieve Spaas** (Oxford); **Michel Troper** (Centre de Théorie du droit-Nanterre); **Gian-Mario Cazzaniga** (Université de Pise); **Alain Renaut** (Université de Paris IV); **Yvon Thériault** (Université d'Ottawa)

En collaboration avec la *Soc. Royale du Canada, DIKÈ-Critères, CRDPDC* et le *Centre sur la Citoyenneté* (Ottawa).

Pour plus d'information concernant le calendrier des conférences contacter:

URL: <http://www.philo.uqm.ca/UNESCO>

Téléphone (514) 987-3000, postes 3252# ou 0384#

La Chaire Unesco d'étude des fondements philosophiques de la justice et des sociétés démocratique présente le jeudi 21 octobre: Conférence / Débat 16h à 18h *La démocratie comme État de droit* avec **Michel TROPER** (Centre de Théorie du Droit-Nanterre), conférencier **Pierre ROBERT** (UQAM), "avocat du diable". Les ateliers ont lieu à la salle W-5215 du pavillon Thérèse-Casgrain à l'UQAM, 455 boulevard René-Lévesque - ENTRÉE LIBRE.

Séminaires organisés par le *Groupe de recherche en épistémologie comparée-Université du Québec à Montréal*

Alain Albert (Département de Sciences administratives, Université du Québec à Hull): "*Hayek et le problème de la sélection des groupes*". Octobre 1999 (date à déterminer)

Claude Meidinger (Université de Paris I, LAMIA)
Octobre 1999 (date à déterminer) *Thème à déterminer*

Roberto Casati (CREA-CNRS) "*La découverte de l'ombre*" vendredi 22 novembre, 14h. Pour plus d'information contacter le Département de philosophie de l'UQAM

Université du Québec à Trois Rivières Département de philosophie

Séphane Courtois (UQTR) "*Le respect des droits individuels est-il compatible avec la reconnaissance des identités collectives? Un point de vue habermassien*" 30 septembre à 15h30 au Pavillon Ringuet, 3103

Philippe Constantineau (Coll. Militaire Royal, Kingston)
"*Projet de société ou conception de la justice?*" 11 novembre à 15h30, local à déterminer.

Pierre-Yves Bonin "*La notation littérale versus la notation numérique*" 18 novembre à 15h30, local à déterminer.

Le département prévoit d'organiser, en collaboration avec les étudiants, des cafés philosophiques sur des sujets d'actualité. Pour plus d'information contacter le **Département de philosophie de l'UQTR Téléphone 819-376-5013 # 3180**

Université de Montréal Département de philosophie

Andres Lema-Hincapie (University of Edinburg) "*Aut Paulus aut Iacobus. L'exégèse kantienne de la justification*" 30 octobre, 16h - 18h

Jean-pierre Cléro (Université de Rouen) "*Peut-on considérer Hume comme un théoricien des fictions?*" 1er Octobre, 16h à 18h

Jonathan Bennett (Syracuse University) "*Desert Theory and Utilitarianism: getting the better of each*" 14 octobre, 16h à 18h

Steven Davis (Simon Fraser University) "*Conversation, Epistemology and Norms*" 28 octobre, 16h à 18h

Roberto Casati (CREA-CNRS) "*L'espace et le sens commun*" 11 novembre, 16h à 18h

Denis Fiset (UQAM) "Routes et déroutés de la phénoménologie: Husserl et le kantisme" 25 novembre, 16h à 18h

Les conférences auront lieu dans la salle 422 du Département de philosophie, 2910 Edouard-Montpetit, métro Université de Montréal. Pour information: christine.tappolet@umontreal.ca

Université d'Ottawa Département de philosophie Cycle de colloquiums et Recherches en cours

Jean-Pierre Cléro (Université de Rouen et Paris X) Colloquium "La valeur d'une théorie des fictions" 4 octobre

Yves-Charles Zarka (directeur de recherche au CNRS) Colloquium "Michel Foucault et le concept non juridique du pouvoir" 8 octobre

Recherches en cours:

Frank Cameron (U. d'Ottawa) "The Morality of an Immoralist: Nietzsche", commentaire Béla Egyed (U. Carleton) 7 octobre

Syliane Charles (U. d'Ottawa) "Le Dieu conscience de Spinoza", commentaire Aloyse-Raymond N'Diaye (AUPELF, Montréal) 5 novembre

Dan Mc Arthur (U. d'Ottawa) "Van Fraassen's Philosophy of Science" 3 décembre

Université McGill- McGill University Département de philosophie-Department of Philosophy

David Konstan (Brown) "Aristotle on Pity" 1 octobre, 16h, Pavillon Leacock (LEA 927)

David Konstan (Brown) "The Stoics on Pain" 2 octobre, 14h, LEA 927

Josiah Ober (Princeton) "Socrates and the Law" 14 octobre, (horaire à déterminer), LEA 927

Josiah Ober (Princeton) "Plato and the Democrats on Education" 15 octobre, 10h30, Pavillon Leacock (LEA 834)

Bill Blattner (Georgetown) "Heidegger vs. Dewey" 23 octobre, 14h, LEA 927

Steven Davis (Simon Fraser) "Norms, Conversation and Epistemology" 5 novembre, 16h, LEA 927

John McDowell (Pittsburgh) "TBA" 19 novembre, 16h, LEA 929

Ian Gold (McGill) "Deconstructing Colour" 26 novembre, 26h, LEA 927

Pour plus d'information appeler le Département de philosophie: (514)-398-6060

Université Concordia-Concordia University Département de philosophie-Department of Philosophy

CONCORDIA University: **Jonathan Bennett** (Syracuse University) "God and Matter in Locke: an exposition of Essay IVx." 15 octobre, 16h, salle TBA, pavillon de Maisonneuve



COMPRENDRE POUR AGIR: VIOLENCES, VICTIMES ET VENGEANCES

COLLOQUE ORGANISÉ PAR LA
SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE DU QUÉBEC
EN COLLABORATION AVEC LA
FONDATION DES VICTIMES DU 6 DÉCEMBRE,
DANS LE CADRE DU 10^e ANNIVERSAIRE DU
MASSACRE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

Les 4 et 5 décembre 1999, Université du Québec à Montréal, 320 St. Catherine Est, salle DS-R510 Conférence inaugurale par **René Girard** (Stanford University)

Autres conférenciers: **Marcel Hénaff** (University of California at San Diego), **Lukas Sosoé** (Université de Montréal), **Jocelyne Couture** (Université du Québec à Montréal), **Wolfgang Palaver** (Université d'Innsbruck), **Mylène Jaccoud** (École de criminologie de l'université de Montréal), **Renée Collette** (Commission nationale des libérations conditionnelles), L'honorable **Juge Jean-Pierre Bonin** (Cour du Québec)

Inscription 50 \$ - - 5\$ pour les étudiants.

Comité organisateur et scientifique:

Catherine Audran;
Maria-Filomena de Sousa; courriel d336354@er.uqam.ca, tel.(514) 9873000-7665#;
Paul Dumouchel; courriel dumouchel.paul@uqam.ca, tel (514)9873000-3770#.

Pour tout renseignement contacter les membres du comité organisateur et scientifique.



Parutions récentes

André Duhamel

duhamel.andre@uqam.ca

BAYARD, Caroline, *Transatlantiques postmodernités*, Montréal, Balzac-Le-Griot, 1999 - 278 p.

BEAUCHAMP, André, *La morale entre héritage et nouveauté*, Montréal, Médiaspaul, 1999-296 p.

BERNARD, B. J. (dir.), *Citoyenneté, nations, supranationalité*, Montréal, ACFAS, 1999 - 128 p.

BERTRAND, Yves, *Les théories contemporaines de l'éducation*, Montréal, Éditions Nouvelles, 4^e édition, 1998-306 p.

DION, Michel, *Investissements éthiques et régies d'entreprise*, Montréal, Médiaspaul, 1998 - 104 p.

ÉTHIQUE PUBLIQUE. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale (Montréal/Québec), vol. 1, N° 1 (printemps 1999) : La vérité en politique. L'avenir des services publics.

FORCIER, Pierre-Rodolphe, *Le procès de la finalité*, Éditions Ouranos, 1999.

GAUTHIER, Clermont et Denis JEFFREY (dir.), *Enseigner et séduire*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1999 - 224 p.

GOVIER, Trudy, *Dilemmas of Trust*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1998 - 240 p.

GUÉRIN, Marie-A., *Dictionnaire des penseurs pédagogiques*, Montréal, Guérin, 1998 - 360 p.

KYMLICKA, W., *Les théories de la justice* [1990]. Trad. fr. M. Saint-Upéry, Paris/Montréal, La Découverte/Boréal, 1999 - 363 p.

LANGLOIS, Georges, *À quoi sert l'histoire ?*, Montréal, Belarmin, 1999 - 218 p.

LAVAL THÉOLOGIQUE ET PHILOSOPHIQUE, vol. 55 no 1 (février 1999) : Fernand Dumont. Sociologue, philosophe et théologien.

LEROUX, Jean, *Introduction à la logique*, Modulo Éditeur/Diderot Éditeur, 1998 - 344 p.

PESTIAU, Joseph, *Les citoyens au bazar : mondialisation, nations et minorités*, Ste-Foy, Les presses de l'Université Laval, 1999 - 314 p. (Prisme).

PIETTE, C., *Où va l'université ? Le travail professoral, miroir d'une évolution*, Montréal, HMH, 1999 - 164 p.

PIOTTE, Jean-Marc, *Les grands penseurs du monde occidental. L'éthique et la politique de Platon à nos jours*, nouvelle édition revue et augmentée, Montréal, Fides, 1999.

POSSIBLES, vol. 23, N° 3 (été 1999) : Avec ou sans Dieu.

SÈVE, Micheline (de), et S LANGLOIS (dir.), *Savoir et responsabilité*, Montréal, Édition Nota Bene, 1999 - 316 p.

SEYMOUR, Michel, *La nation en question*, Montréal, L'Hexagone, 1999 - 210 p.

SEYMOUR, M. (dir.), *Nationalité, citoyenneté et solidarité*, Montréal, Éditions Liber, 1999 - 508 p.

THÉOLOGIQUES (Montréal), vol. 7, N° 1 (1999) : Trente ans de bioéthique.

TREMBLAY, Marcel, *Histoire de la pensée occidentale. Incluant un complément sur l'histoire des idées au Québec*, Sainte-Foy, Le Griffon d'argile, 1997 - 210 p.

TULLY, James, *Une étrange multiplicité. Le constitutionnalisme à une époque de diversité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1999 - 242 p.

VERNES, J.-René, *L'existence du monde extérieur et l'erreur du rationalisme*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1999 - 101 p.

φ

LA PHILOSOPHIE, LE DROIT ET LE PROJET DIKÈ

Bjarne Melkevik

Faculté de droit, Université Laval,
Cité universitaire, Québec, G1K 7P4
bjarne.melkevik@fd.ulaval.ca

Dans ce petit article, nous voulons, présenter le projet Dikè, son histoire déjà riche, ses enjeux et quelques perspectives qui se dessinent, en vue de promouvoir la réflexion sur la philosophie du droit au Québec. D'emblée, nous avouons qu'en tant qu'acteur et protagoniste de ce projet, nous serons amené à en parler avec toute la subjectivité que la position que nous occupons implique.

UN PROJET POUR UNE PHILOSOPHIE DU DROIT QUÉBÉCOISE

Il faut d'abord souligner que le projet Dikè, qui fit ses débuts à l'automne 1992, sous l'impulsion des professeurs Josiane Boulad-Ayoub (philosophie), Pierre Robert (droit) et Bjarne Melkevik (philosophie du droit), tous à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) à l'époque, s'est avant tout construit sur la base de deux constatations.

Nous avons premièrement pu constater que la philosophie du droit est entrée dans la ligne de mire de la philosophie contemporaine, sinon dans l'actualité intellectuelle en général. En fait, si les années 1960 et 1970 ont été marquées par un certain désintérêt, voir même par un anti-juridisme ouvert et militant, comme en témoignent les écrits de Foucault, Bourdieu, Derrida, Lyotard, pour ne mentionner que ces auteurs francophones, la situation a irrémédiablement changé dans les années 1990. Les réflexions de philosophie du droit n'ont pas seulement pris de l'ampleur, mais le rôle et les attentes suite à ces réflexions ont subitement propulsé la philosophie du droit au premier rang. Innombrables sont en fait les domaines où la philosophie du droit a été interpellée, aussi bien à l'égard des domaines classiques comme la "justice", les "droits de l'homme", etc., qu'à l'égard des nouveaux thèmes provoqués par l'accélération de l'histoire. Si le droit est "la prose du monde" contemporain, quoi de plus normal que de voir la philosophie du droit accompagner rationnellement, sans privilège, la pratique et la politique du droit?

Nous avons deuxièmement pu constater que le Québec, en 1992, courait le risque de "rater le train". Certes, un certain nombre de travaux en philosophie du droit ont été faits, et nous étions le premier à les saluer et à nous en inspirer. Cependant, nous étions également forcé de constater que l'investissement concerté dans des réflexions de philosophie du droit n'avait pas encore pris l'ampleur souhaitée au Québec. Nous avons aussi pu constater, à regret, que les juristes étaient de plus en plus tentés et même séduits par le positivisme sociologique du droit, au point de redoubler le réductionnisme positiviste par une survalorisation sociologique d'une prétendue objectivité du droit

C'est de là que résulte la volonté commune des artisans du projet Dikè de promouvoir des réflexions de philosophie du droit. Aux yeux de ses artisans, Boulad-Ayoub, Robert et Melkevik, il fallait entreprendre les travaux en philosophie du droit par une approche non dogmatique, ouverte et démocratique. Bref, laisser parler tous les courants, tous les points de vue, en s'ouvrant tant aux ressources de l'histoire de la philosophie du droit qu'à la dernière théorie lancée sur le marché. Toujours sans parti pris, toujours sans dogmatisme, le projet Dikè ne pouvait simplement pas prendre position, mais seulement lancer l'invitation à tous de mettre l'épaule à la roue pour faire avancer les dialogues.

LE DROIT DES JURISTES ET LE DROIT DES PHILOSOPHES

Un récif, sur lequel ont souvent échoué les meilleures intentions dans le domaine, est la différence entre droit et philosophie. Plus précisément encore, le problème réside dans la différence, voir l'abysse, qui marque les philosophies du droit développées par les juristes et celles développées par les philosophes. Pour les philosophes, les juristes manqueraient de distance, recul nécessaire qui ne peut être fourni que par une formation philosophique. Pour les juristes, par contre, les philosophes ne sauraient simplement pas de quoi ils parlent. Pire, les philosophes du droit, issus de la philosophie, ne feraient souvent que de l'éthique. En fait, ils développent quelques principes éthiques, qu'ils rebaptisent du nom de "droit", à l'occasion, pour les proposer au monde juridique, tandis que le monde juridique s'étonne de se faire servir des principes éthiques (ou philosophiques) quand ses problèmes sont toujours et inévitablement pratiques.

Nous pouvons voir un exemple de cette controverse, du moins de ce malentendu entre philosophes et juristes, dans la désormais célèbre opposition, dans les années 1960, entre le philosophe Herbert L. A. Hart, utilitariste, et le juriste Lord Patrick Devlin, défenseur de la *common law*. Là où l'un défend le principe éthique et philosophique du test d'évaluation selon le "préjudice subi par autrui", dans la ligne de Bentham, Mill et Stuart Mill, l'autre, Devlin, récuse tout réductionnisme au profit d'une reconnaissance des méthodes pratiques de la *common law*. Avec le résultat, a posteriori, que les philosophes s'extasient sur le principe éthique et que les juristes se cramponnent dans la défense de la *common law*.

Dans la ligne de leur non-dogmatisme, et parce que le projet Dikè a voulu promouvoir la philosophie du droit comme rencontre entre philosophes et juristes, ses artisans ont voulu, en toute lucidité, prendre en compte ces deux "solitudes". Sans préjuger de l'une ou de l'autre, ils ont voulu faire parler aussi bien la philosophie du droit des philosophes, que celle des juristes.

Certes, une des raisons de cette approche et de cette lucidité est certainement que les artisans du projet Dikè viennent soit du droit, soit de la philosophie et qu'ils ont voulu insérer les réflexions de philosophie du droit simultanément dans les deux milieux et sans "guerre de clocher".

Loin d'une quelconque rhétorique sur l'interdisciplinarité, les artisans du projet Dikè ont en conséquence reconnu que la philosophie du droit doit nécessairement avoir, comme la montagne, deux versants, en plus d'admettre que ce peut être fructueux, pour la philosophie du droit québécoise, de reconnaître ces deux côtés et de les faire travailler ensemble. Il est ici significatif que les activités du projet Dikè, qui ont pris leur envol à l'automne 1992, aient voulu combiner les approches du droit et de la philosophie. En fait, il s'agissait d'inaugurer des réflexions communes où chaque discipline puisse apporter des points de vue, des raisons et des arguments de son cru. Et si ce projet a commencé par cette mise en commun entre juristes et philosophes, il a pu successivement, de la même manière, interpeller et intégrer des intellectuels venus de la sociologie, de la science politique, des humanités, etc.

UNE HISTOIRE DÉJÀ RICHE

Bien entendu, le projet Dikè a commencé modestement. La première activité fut une série de huit conférences tenues au printemps 1993, autour de débats sur le droit et les droits de l'homme pendant la Révolution française. Nous étions nous-mêmes étonnés, quoique fort contents, de l'intérêt suscité par cette initiative. En fait, ces conférences ont inauguré des événements qu'il faut mentionner. Par exemple, le colloque « Carrefour: Philosophie et droit » en 1994. Nous avons aussi eu une séance spéciale du soir, après ce colloque, où, suite à une présentation théâtrale de l'Apologie de Socrate, nous avons pu présenter un débat entre philosophes et juristes, sur le sens de cette "apologie" aujourd'hui. C'était, selon nous, une façon magnifique et pédagogique de faire vivre certaines des problématiques centrales de la philosophie du droit. Le colloque international qui a suivi, en 1995, était le couronnement de tant d'efforts. Intitulé "L'amour des lois. La crise de la loi moderne dans les sociétés démocratiques", ce fut cinq jours intenses et profonds de réflexion en philosophie du droit. À titre de colloque international, nous avons accueilli des chercheurs de France et de Belgique, pour mettre en commun nos réflexions dans le domaine. Les Actes du colloque, sortis en 1996, représentent une « mine d'or » de réflexions de philosophie du droit, très diversifiées, et sûrement l'une des réussites de ce projet.

D'autres colloques se sont ajoutés au fil des années. Ainsi Bjarne Melkevik a organisé les colloques suivants: "Avez-vous lu Rawls?", en 1995; "Tolérance: Réflexions de philosophie du droit", en 1996; "Est-ce la fin de l'hégémonie positiviste? Transformations de la culture juridique québécoise", en 1997; "Philosophies des droits démocratiques", en 1998; et "Le défi identitaire et la question de droit", en 1999. Les actes de ces colloques ont tous été publiés ou le seront prochainement.

S'ajoutent aussi, il ne faut pas l'oublier, les séries de conférences qui ont été organisées à l'UQAM par les instigateurs du projet Dikè ou par les étudiants associés à ce projet. Les Cahiers Dikè ont fait part de ces travaux.

OUVRIRE DE NOUVEAUX CHANTIERS.

Le plus important semble aujourd'hui de continuer ainsi, c'est-à-dire de promouvoir la réflexion de philosophie du droit d'une façon étapiste, pragmatique et non-dogmatique; de continuer à s'ouvrir aux préoccupations variées des chercheurs; d'être à l'écoute de ce qui se fait dans le monde; et de profiter de la situation géographique (et linguistique) du projet pour assumer un rôle entre le monde francophone et le monde anglophone. Quant à ce dernier, nous devons continuer notre tâche d'intermédiaire en essayant de profiter au mieux des nouvelles impulsions, des nouvelles théories et des œuvres marquantes qui se trouvent dans le monde francophone et anglophone.

Il existe cependant certains aspects de la philosophie du droit auxquels nous avons aujourd'hui tout intérêt à porter une attention particulière. D'abord à l'égard de l'histoire de la philosophie du droit au Québec et, d'autre part, de la culture même du droit au Québec.

Quant à ce premier point, l'histoire de la philosophie du droit au Québec, il nous semble qu'il est urgent d'y porter une attention particulière, nullement pour avoir un quelconque "fondement", non plus qu'une "filiation", mais, plus modestement, pour jeter un peu de lumière sur la formation du droit au Québec. Quand on nous apprend que le benthamisme a eu une influence et une audience chez les juristes québécois au milieu du XIXe siècle, ou, qu'à la même époque, le républicanisme juridique, issu de la Révolution française, a aussi été présent chez les juristes, nous ne voulons qu'en savoir plus. Certes, ne s'agit-il ici que de quelques exemples. Cependant, vu la pauvreté quant aux études prenant racines dans la formation philosophique du droit québécois, le chantier mérite d'être ouvert.

De même en est-il avec la culture juridique québécoise. Il s'agit en fait d'un domaine de réflexion et d'étude passionnant, que nous n'avons pas le droit de négliger. La culture juridique québécoise est, par beaucoup d'aspects, unique. Travaillée simultanément entre et par une tradition de droit civil et de *common law*, la culture juridique québécoise peut, dans la perspective de la philosophie du droit, représenter une mine d'or pour des réflexions culturelles. Pourquoi ne pas aussi investir la jurisprudence québécoise par la philosophie du droit? Et la doctrine? Et la coutume comme source de droit?

Quelquefois, nous n'avons pas besoin de porter notre regard très loin. Ce qui est près de nous peut être aussi fascinant.

RAMIFICATIONS DU PROJET DIKÉ

Que les réflexions sur la philosophie du droit aient pris de l'ampleur au Québec depuis 1992, en dehors du projet Diké, ne peut que nous réjouir. Cela démontre que nous aurons pu servir de locomotive. Une des ramifications les plus directes du projet est cependant l'attribution d'une Chaire UNESCO de philosophie à Josiane Boulad-Ayoub. La Chaire se propose d'étudier les "fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique". C'est en janvier 1999 que cette Chaire a été inaugurée, lors d'une cérémonie solennelle à l'UQAM. Cette cérémonie a débuté par un colloque sur « L'homme et le citoyen », pour se poursuivre avec des conférences sur les « Nécessités économiques et libertés politiques à l'heure de la mondialisation ».

En regardant de plus près le programme immédiat de la Chaire, tel que défini par Josiane Boulad-Ayoub, trois chantiers principaux sont à exploiter.

D'abord, s'agit-il de réinvestir l'analyse de la justice sociale à la lumière de la mondialisation, des revendications particularistes et de la remise en cause des pouvoirs de l'État Nation. L'hypothèse qui doit ici guider les travaux est la possibilité d'instaurer un ordre juridique indépendant d'un ordre politique national.

Ensuite, la Chaire se propose d'ouvrir une réflexion sur la représentation et la délibération. Il s'agit de réinvestir ces concepts à l'égard à la fois d'une société démocratique et pluraliste et d'un processus de mondialisation niant souvent les exigences démocratiques au profit des mirages d'un marché mondial.

Enfin, s'agit-il de réfléchir et de faire un retour philosophique au socle même de notre modernité juridique. C'est en fait thématiser philosophiquement la façon des philosophes et des juristes de penser le particulier dans l'universel, dans la diversité culturelle, etc.

Certes, ce programme de recherche dépasse la philosophie du droit *stricto sensu* en s'ouvrant à de multiples contributions. Toutefois, nous pouvons aussi voir comment la philosophie du droit acquiert un rôle prééminent et structurant que nous devons souligner. En fin de compte, la Chaire rejoint surtout la philosophie du droit dans son intention de s'ouvrir à des réflexions multiples et non-dogmatiques, sur l'exigence, pour la communauté internationale, de se doter d'institutions pour lesquelles la liberté n'appartient plus seulement à ceux qui dominent le marché.

MOT DE LA FIN

Regarder en arrière, réfléchir sur ce que nous avons fait, sur les leçons à tirer, sur nos succès et nos échecs, ne peut être que salutaire. L'homme apprend à marcher en marchant, et nous avons appris à découvrir le projet Diké en le réalisant. En fait, ce que nous avons surtout appris, c'est que le projet est viable. Ou, mieux, capable de faire vivre et progresser la philosophie du droit au

Québec! Il n'est certes pas dans nos intentions de nous jeter des fleurs. Il nous semble simplement que nous pouvons maintenant juger sur pièces. Nous pouvons montrer objectivement nos réalisations, nos publications, nos colloques, etc., et nous pouvons juger entre ce que nous avons obtenu et ce qui existait avant l'automne 1992. En fait, laissons ce jugement à d'autres car, au-delà de ce que nous avons effectivement fait et de ce que nous avons effectivement obtenu, il nous semble que le plus important doit être le futur: continuer la promotion des réflexions de philosophie du droit

bjarne.melkevik@fd.ulaval.ca

L'adresse de l'Association DIKÉ.

Association de philosophie du droit DIKÉ
Département de philosophie
A/s M. Christian Giguère, secrétaire général
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-Ville
Montréal, Qc H3C 3P8

Sites électroniques à visiter:

Site DIKÉ (en construction) :
<http://www.juris.uqam.ca/dike>

Site de la Chaire UNESCO d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique :
<http://www.philo.uqam.ca/UNESCO>

Bibliographie:

Boulad-Ayoub, Josiane (dir.) • "Les Lumières et la Déclaration des droits de l'homme. Rupture et continuité", Montréal, UQAM, *Cahiers Recherches et Théories*, 1990

• "Carrefour. Philosophie du droit", *Actes du Colloque DIKÉ*, Montréal, ACFAS, Les cahiers scientifiques de l'ACFAS no 80, 1995.

Bjarne Melkevik et Pierre Robert (dir.),

• "L'amour des lois. La crise de la loi moderne dans les sociétés démocratiques", Paris, L'Harmattan et Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996.

Bjarne Melkevik • "Horizons de la philosophie du droit", Paris, L'Harmattan et Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1998.

Bjarne Melkevik (dir.),

• "Transformation de la culture juridique québécoise", Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1998.

• "Tolérance, pluralisme et histoire", Paris et Montréal, L'Harmattan, 1998 (avec Paul Dumouchel);

• "Avez-vous lu Rawls?", numéro thématique de "Philosophiques", Montréal, vol XXIV, numéro 1, avril 1997;



QUELQUES RÉPONSES À UNE CRITIQUE

L.-Michel Vacher

Professeur, auteur de *La passion du réel. La philosophie devant les sciences*.

<vachem00@CAM.ORG>

Les commentaires contre mon dernier livre (*La passion du réel. La philosophie devant les sciences*, Montréal, Éditions Liber, 1998) parus dans un récent *Bulletin de la SPQ* (vol. 25, n° 2, Printemps 99) sous la signature d'Isabelle Rivard me procurent une occasion de préciser quelques points sur lesquels je ne me serais sans doute pas assez clairement expliqué dans mes écrits antérieurs.

1) Je n'invite PAS les philosophes «à se taire ou à capituler humblement devant les sciences désormais souveraines» (*Bulletin de la SPQ*, p. 3). Je nous invite plutôt à travailler sérieusement et à tenir le plus grand compte du progrès des connaissances humaines, c'est-à-dire à commencer par une phase d'information toutes nos réflexions et spéculations sur les grandes questions philosophiques – questions que je ne rejette absolument pas, j'en énumère d'ailleurs quelques-unes au début de mon livre, car je crois à la légitimité, à l'intérêt et à la nécessité d'un questionnement philosophique distinct des recherches scientifiques.

Simplement, je soutiens qu'avant de spéculer (par exemple) sur le bonheur, il serait sage et opportun de commencer par se demander : «Qu'est-ce qu'on sait sur le bonheur?» Car on sait en effet pas mal de choses, comme la lecture des nombreuses recherches existantes sur cette question en psychologie et en psychologie sociale le confirmerait facilement à tout esprit curieux. Au lieu de cela, la culture philosophique nous a plutôt systématiquement habitués d'une part à chercher une soi-disant définition d'essence («Qu'est-ce que le bonheur?»), quête généralement rhétorique et vaine – aussi longtemps qu'on s'est demandé «Qu'est-ce que la vie?», nos spéculations biologiques ont piétiné dans l'ignorance et le verbiage –, et d'autre part à entreprendre une revue historique du thème concerné chez les «grands auteurs» (Platon et le bonheur, Aristote et le bonheur, etc.), comme si la recherche de la vérité relevait des mêmes méthodes que l'histoire littéraire et l'herméneutique religieuse.

Mais se taire ou capituler, franchement, ce n'est pas mon genre. Je préfère me battre et aller de l'avant. Je souhaiterais de tout cœur que la philosophie fasse de même.

2) Je ne suis certainement PAS convaincu que le savoir accumulé grâce à la démarche scientifique «conduira l'humanité à des lendemains qui chantent» (Ibid., p. 12). Je prétends seulement que, dans l'ensemble, la pensée scientifique nous a considérablement rapprochés du vrai sur un grand nombre de questions importantes et que, la recherche philosophique étant en premier lieu et en bonne partie une recherche de la vérité, les philosophes se condamnent à l'insignifiance s'ils font preuve d'ignorance à l'endroit de ces formidables avancées. Que la vérité, scientifique ou philosophique, nous conduise un jour vers le salut ou le bonheur, me paraît pour le moins douteux, mais ceci est une tout

autre histoire, dont je ne sache pas que ma *Passion du réel* l'ait abordée.

3) Je ne pense PAS que ce qu'on nomme «philosophie des sciences» ait beaucoup de bon pour les relations entre sciences et philosophie. On m'objecte : «Les philosophies des sciences ne se portent-elles pas à merveille dans les départements universitaires de philosophie» (p. 12). Ma foi oui, si «se porter à merveille» signifie prospérer. Où ai-je dit le contraire? Mais je ne plaide absolument pas, loin de là, pour une approche épistémologique des sciences : je plaide pour une simple et véritable prise en compte philosophique des connaissances scientifiques en tant que telles. La «philosophie des sciences» a en général bien peu à voir avec cette préoccupation, malheureusement : elle n'a la plupart du temps d'autre but que de (prétendument) critiquer, «déconstruire», relativiser les savoirs scientifiques, ce qui a pour effet principal de conforter un grand nombre de philosophes dans leur bonne conscience d'ignorants – au sujet des soi-disant «philosophes des sciences» et autres «épistémologues», je ne résiste pas au plaisir d'évoquer encore une fois le mot suave de François Dagognet déjà cité dans mon livre : «Demandez-leur ce qu'est le bore, le cobalt ou l'antimoine...»

J'aimerais ici prendre un autre exemple. Je suis un grand admirateur de John Searle, et même à certains égards son disciple (je contresignerais volontiers *Minds, Brains and Science*). Mais la lecture de *La construction de la réalité sociale* m'a laissé songeur. Searle se pose un problème philosophique légitime : quels sont les statuts ontologiques respectifs des faits matériels et des faits institutionnels? Quelle est la différence entre une roche et un mariage? S'il avait lu, avant d'écrire son livre, non pas les vieux maîtres auxquels il fait allusion dans son introduction (Weber, Simmel et Cie – toujours le même travers littéraire des «grands auteurs»), mais bien n'importe quelles bonnes introductions à l'anthropologie, à la sociologie et à l'économie, il y aurait trouvé la distinction entre nature et culture, le caractère fiduciaire de la monnaie, etc.

Ce n'est pas tout : il aurait aussi dû envisager la possibilité que le consensus sur lequel reposent les faits institutionnels ne soit probablement pas une simple affaire de construction cognitive, d'adhésion, d'accord, d'acceptation ou de croyance, comme il semble le penser, mais puisse s'expliquer en bonne partie par des forces et facteurs objectifs de conditionnement, de tradition, de structure, de contrainte, de socialisation, d'*habitus*, etc. En effet, non seulement la sociologie, l'anthropologie et l'économie savent-elles depuis longtemps qu'un billet de banque ou un contrat sont des réalités doubles, naturelles en tant que portées par des objets matériels constitués de molécules (papier ou autre), culturelles en tant que symboles conventionnels, moyen d'échange économique ou garantie d'exécution d'une obligation; elles sont de surcroît remplies de leçons passionnantes sur la socialisation des agents, les structures dispositionnelles, les modèles normatifs et autres mécanismes d'inculcation et de reproduction qui ont pour résultat que vous et moi croyons en la valeur de l'argent et des contrats. Car contrairement à ce que suggère l'analyse de Searle, les billets n'ont pas de la valeur simplement parce que nous y croyons : on devrait

plutôt envisager que l'argent est doté de valeur et que nous y croyons parce que nous faisons partie d'une société et d'une culture formant des ensembles organisés de pratiques collectives, de contraintes symboliques et de relations objectives entre apprentissages, règles, conduites, conditionnements, pouvoirs et adhésion.

Bref, si Searle s'était d'abord demandé ce qu'on savait sur ce genre de problème, il me semble qu'il aurait évité de se donner le ridicule de prétendre naïvement réinventer la roue (nature/culture, objet physique/convention sociale) et qu'il aurait même pu considérablement enrichir et complexifier son schème théorique. Mais non. Un philosophe ne lit pas des introductions à la sociologie ou à l'économie dans l'intention d'y apprendre des choses importantes pour sa recherche. Ou bien il ne les lit pas du tout, cas le plus fréquent, car il a appris à ignorer superbement les disciplines dites scientifiques. Ou bien il les lit, mais seulement pour les «déconstruire» et les critiquer à tout prix, en général sans se donner d'abord la peine de les comprendre pour ce qu'elles sont.

Qu'il soit mauvais et irresponsable de négliger les acquis, les résultats, les théories et les explications les mieux établies, c'est-à-dire ce qu'il est convenu d'appeler la pensée scientifique, on dirait que l'esprit philosophique régnant ne le perçoit absolument pas, comme s'il lui manquait un sens. Avec le temps, c'est en quelque sorte devenu un vice constitutif, institutionnel, de la majorité des philosophes. Le paradigme dominant de l'activité philosophique est ainsi affecté d'une sorte de point aveugle dont l'effet est de ne pas croire à la connaissance objective et par conséquent de ne pas juger nécessaire de prendre la pensée scientifique au sérieux. Si la plupart des philosophes n'écrivent jamais, au début de leurs études, le chapitre «Qu'est-ce qu'on sait là-dessus?», c'est parce qu'ils ne croient pas réellement qu'on sache quoi que ce soit.

C'est là un état de choses extrêmement regrettable si l'on estime que la recherche de la vérité est une dimension essentielle de l'activité philosophique. Et ce n'est certainement pas la «philosophie des sciences», trop souvent consacrée aux plaisantes élucubrations à la mode des Kuhn, Feyerabend, Latour et autres, qui va remédier à ces déplorables travers.

4) Je n'accuse PAS la philosophie de «non-scientificité» (p. 12). J'accuse plus prosaïquement un grand nombre de philosophes d'ignorance crasse. Je prends même la peine de préciser expressément que je suis opposé à toute tentative de qualifier quelque philosophie que ce soit de «scientifique». Ce qu'une philosophie devrait être, selon moi, c'est, d'une part, en harmonie avec le savoir humain et respectueuse des connaissances acquises, d'autre part, soucieuse de clarté, d'argumentation rationnelle et d'esprit critique – étant entendu que la méthode scientifique me paraît l'une des plus extraordinaires formes de l'esprit critique inventée par l'homme, opinion évidemment discutable. Mais même si elle faisait ces deux choses, elle n'en deviendrait pas «scientifique» elle-même pour autant.

Cela, par contre, ne pourrait certainement pas lui faire de mal dans la recherche de la vérité.

5) Je ne soutiens PAS que «tous les philosophes» (p. 13) sont coupables d'ignorer les acquis de la pensée scientifique. La grande majorité seulement, ce qui n'est pas pareil. Si j'avais cru une telle chose, pourquoi aurais-je publié par exemple mes

Entretiens avec Mario Bunge et pourquoi, lorsque j'énumère quelques-uns des principaux courants dominants que je condamne, aurais-je pris la peine de signaler explicitement quelques exceptions (cf. *La passion du réel*, p. 26-27)?

6) Je ne souhaite PAS qu'on «oublie pour toujours toute velléité philosophique» (p. 13). Cela ne se voit peut-être pas dans *La Passion du réel*, mais j'aime la philosophie, je crois en l'entreprise philosophique, je me considère comme philosophe et je ne pense pas qu'aucune réflexion philosophique se confonde jamais avec une science. Je ne voudrais pas paraître faire ma publicité, mais j'ai du mal à croire que quelqu'un qui prendrait la peine de lire *Pour un matérialisme vulgaire*, *L'empire du moderne*, *Histoire d'idées*, *Découvrons la philosophie avec François Hertel* et *Dialogues en ruines* puisse sérieusement s'imaginer que je serais désireux qu'on «oublie pour toujours toute velléité philosophique»...

7) Je ne condamne PAS la philosophie «pour les mêmes «raisons» d'inutilité et d'inefficacité formulées par l'opinion populaire» (p. 11) et je ne souhaite nullement qu'on mesure sa valeur «à l'aune de l'efficace ou de la rentabilité» (p. 12). Je la condamne lorsqu'elle se coupe indûment du sens commun, de l'expérience ou des savoirs et lorsqu'elle pontifie en soutenant d'incompréhensibles sottises (du genre : *L'a priori est la condition transcendante de possibilité de toute connaissance ; l'État est le rationnel en soi et pour soi ; la folie est la vérité ; la différence engendre originellement les différences ; le néant néantise dans l'être* et autres balivernes). Mon souci n'a jamais été, en matière philosophique, l'utilité ni l'efficacité : c'est la vérité, la raison, l'esprit critique et la sagesse – qui, soit dit au passage, me paraissent de très traditionnelles, respectables et philosophiques valeurs...

8) Je ne reproche PAS à la philosophie «une séculaire et anachronique prétention à dire toute vérité et toute la vérité sur le réel» (p. 11). Au risque de me répéter, je crois au contraire que l'activité philosophique devrait être davantage soucieuse de vérité !

9) Mon idéal n'est absolument PAS celui d'une philosophie «servante de la science» (p. 12) : tout à l'inverse, je considérerais plutôt qu'elle a vocation à être la «reine des sciences», si l'on tient à cette formule un peu vieillotte – le couronnement du savoir, la synthèse des connaissances, etc. D'après moi, respecter selon sa juste valeur une chose qui mérite véritablement le respect ne signifie absolument pas en «être esclave» !

10) Je ne crois PAS que la philosophie ait à «avouer» quelque «défaite» que ce soit devant les sciences. Les réussites admirables de la pensée scientifique devraient nous réjouir et nous stimuler.

11) La rage que j'impute à mon chien pour mieux le noyer n'est PAS simplement «la généralisation induite» (p. 13). Cette dernière n'était (cf. le cas de Sartre critiqué par Fourastié au début de *La passion du réel*) qu'un exemple d'un mal bien plus grave et bien plus large : l'irrationalisme et l'ignorance.

En terminant, j'aimerais ajouter un commentaire sur la formule de Sébastien Charles qui m'est opposée dans l'éditorial du *Bulletin* : la philosophie ne serait pas affaire de science mais «de salut». Il se peut, bien que cette notion me semblerait mieux adaptée au cas de la religion. Mais même si on l'admettait, le problème que j'ai tenté de soulever ne resterait-il pas entier? Une pensée

orientée vers le salut pourrait-elle impunément négliger de s'assurer qu'elle ne soit pas incompatible avec ce que nous savons? D'où tient-on qu'en matière de salut «chacun trace sa propre voie et fait comme il veut... ou peut» (S. Charles, cité p. 3)?

Si mes appels à la rationalité et au respect des savoirs risquent, comme on le suggère, de détruire le précieux enseignement de la philosophie, que dire alors d'un tel relativisme? Madame Isabelle Rivard préférerait-elle vraiment, en entrant dans sa classe, dire à ses élèves qu'en matière de philosophie, «chacun fait comme il veut», plutôt que de leur suggérer avec moi qu'avant de se prononcer sur une grande question philosophique il serait bon de se demander sérieusement et honnêtement «Qu'est-ce qu'on sait qui pourrait être pertinent ou décisif pour notre réflexion»?

Voilà. Que mes critiques envers les formes dominantes de la philosophie soient accueillies par tant de contresens me laisse confondu. J'ajouterai que ce n'est pas avec des allusions moralisatrices que des philosophes devraient se défendre, mais avec des arguments pertinents, clairs et solides.

En attendant, la plupart continuent de revendiquer avec une incroyable bonne conscience le privilège acquis – et selon eux indiscutable – d'être les gardiens et les représentants attirés de l'esprit critique, l'«acte philosophique» étant par nature caractérisé par «son essence critique et, d'abord, autocritique» (Bernard Bourgeois, «Les attentes culturelles et l'exigence philosophique. Sur une adaptation de l'enseignement de la philosophie», in : *Le Débat*, Automne 1998, Paris, Gallimard, p. 172, souligné par moi, L.-M. V.).

Mais la contrepartie malencontreuse de cet orgueilleux postulat – lui-même aussi parfaitement gratuit, *a priori*, dogmatique et non-critique qu'on peut l'imaginer – c'est bien entendu le refus indigné de toute critique à l'encontre de la philosophie, qui par ailleurs n'hésite pas avant de s'investir elle-même de la mission supérieure de juger «critiquement» de la validité ultime des autres entreprises cognitives, tout spécialement de celles qu'on dit «scientifiques». Une telle attitude est tout simplement grotesque.

Ce n'est certes pas moi ni mes attaques qui risquent le plus de discréditer la philosophie. Elle est malheureusement en passe de se discréditer très bien toute seule, en fermant les yeux sur le mélange ruineux de prétention, d'ignorance, d'obscurité et d'irrationalité dans lequel elle se complaît. Si elle continue dans cette voie, la philosophie se perdra. Que je l'ai prédit ou non, méchamment ou pas, n'y changera rien.

À ceux et celles qui croient qu'il y a encore de l'espoir, j'aimerais pour conclure suggérer la savoureuse et instructive lecture du récent *Dictionary of Philosophy* de mon maître montréalais Mario Bunge (Prometheus Books, 1999) – ouvrage qui, il est vrai, risque fort de déplaire à beaucoup des lecteurs du *Bulletin de SPQ*...

L-Michel Vacher
<vachem00@CAM.ORG>

φ

PHILOSOPHIE



Est-ce parce que le débat, en classe de philosophie, ne pourrait tourner qu'à la discussion de café... du commerce que l'oral a été si peu exploré dans cette discipline?

L'équipe de praticiens et de chercheurs, qui a élaboré cet ouvrage, dresse un état des lieux, et, s'appuyant sur Perelman et Habermas, propose des modalités de didactisation de l'oral en classe de philosophie.

Le recours à l'analyse linguistique et aux pratiques sociales nouvelles des cotés philosophiques permet de souligner le rôle de l'interaction verbale dans la structuration de la pensée.

Cet ouvrage constitue une contribution à la construction, en classe de philosophie, des qualités humaines et intellectuelles du citoyen appelé à contribuer au débat démocratique.

1 brochure - 300 Pages

Réf. 340AC704

Prix: 140 F

Diotime - L'AGORA

un lieu d'échange
sur les pratiques philosophiques,
sur les expériences d'enseignement,
sur l'apprentissage du philosophe.

Premier numéro

- La notion de liberté
- Les cotés philosophiques
- La philosophie pour enfants

1 brochure - 68 Pages

Réf. 340AG801

Prix: 50 F



© Centre Régional de Documentation Pédagogique Languedoc-Roussillon

EGALEMENT DISPONIBLE

Apprendre à philosopher dans les lycées aujourd'hui
1 brochure – 158 p.

340Z4104

Prix: 75 F

L'Histoire de la philosophie dans l'enseignement philosophique
1 brochure – 88 p.

340PC927

Prix: 70 F

Lecture et écriture du texte argumentatif
en français et en philosophie
1 brochure – 200 p.

340PC913

Prix: 100 F

Lecture d'un texte philosophique en classe
1 VHS 26 minutes + livret

340DC909

Prix: 100 F

CRDP Languedoc-Roussillon • Allée de la Citadelle • 34064 Montpellier Cedex 2 •

Téléphone 04 67 60 04 50 • Télécopie 04 67 60 04 51

Rapport annuel du Président de la Société de Philosophie du Québec - mai 1999

Noureddine Mouelhi

Société de Philosophie du Québec. Vingt-huitième réunion de l'Assemblée Générale. Rapport du Président. Université d'Ottawa. Le 12 mai 1999

VINGT-HUITIÈME RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE DU QUÉBEC

Rapport du Président

C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale de notre société. Comme à l'accoutumée, j'évoquerai dans ce rapport les principales activités de la société depuis l'assemblée de mai 1998 à l'Université Laval; je vous ferai part également de nos principaux projets pour la prochaine année et même pour les années à venir. Pour bien cerner la plupart de nos activités, je commencerai par les colloques et les congrès, je parlerai ensuite du financement seulement puisque le trésorier va vous entretenir des finances; nos publications feront l'objet de la troisième partie de ce rapport, l'épineuse question du recrutement de la quatrième et je conclurai en évoquant les projets que souhaitent réaliser les membres du C. A.

Colloques et Congrès

À ce chapitre, soulignons d'abord que lors de notre assemblée générale spéciale d'octobre 1998, nous avons procédé à des modifications de nos statuts, modifications qui nous ont permis de créer le poste de responsable des colloques et des congrès. Ce poste est occupé d'une façon intérimaire par Madame **Maria-Filomena de Sousa**. Madame de Sousa œuvre déjà à l'organisation de nos deux prochains colloques.

Depuis notre dernière assemblée générale régulière, la *Société de philosophie du Québec* a organisé, de concert avec la Faculté de philosophie de l'Université Laval, le Congrès de l'ASPLF tenu au mois d'août 1998. Ce congrès, qui avait comme thème: *la métaphysique, son histoire et sa critique*, a réuni environ 450 participants de divers pays. Cette rencontre a permis à environ 230 philosophes de présenter sous forme de conférences ou de communications les résultats de leurs recherches les plus récentes. La Société de philosophie du Québec tient à remercier la Faculté de philosophie de l'Université Laval d'avoir accepté d'accueillir et d'organiser ce congrès de concert avec la société. Nous remercions tout particulièrement monsieur **Jean-Marc Narbonne**, président du congrès pour le succès qu'a connu cet événement.

De plus, dans le cadre de son colloque interdisciplinaire, la société a organisé, au mois d'octobre 1998, au *Collège de Bois-de-Boulogne*, un colloque sur l'enseignement de la philosophie. Ce colloque a été l'occasion pour les philosophes d'échange de vues avec des sociologues, des spécialistes de l'éducation et des respon-

sables d'institutions comme le *Conseil Supérieur de l'Éducation*. Il a permis de réunir une centaine de participants dont un bon nombre de professeurs de collèges.

Comme vous le savez sans doute, notre prochain colloque annuel ne se tiendra pas dans le cadre des activités de l'ACFAS. Une décision à cet effet a été prise lors de l'assemblée générale spéciale du mois d'octobre dernier. Au moins pour les deux prochaines années, la société tiendra ses colloques en dehors de la période du mois de mai pour tenter d'accommoder à la fois les professeurs des universités pour qui les colloques de la *Société de philosophie du Québec* et de l'*Association canadienne de philosophie* sont un peu trop rapprochés, mais aussi les professeurs des collèges qui ne peuvent jamais assister à notre colloque au mois de mai parce que cette période correspond à la période d'examen. Notre prochain colloque annuel se tiendra donc au mois de **mars de l'an 2000 à l'Université du Québec à Montréal** et aura pour thème: *la vérité intéresse-t-elle la philosophie?* Le conseil d'administration reviendra devant l'assemblée générale au bout de deux ans pour évaluer cette nouvelle expérience.

Outre ce colloque ordinaire, la SPQ tiendra également les 4 et 5 décembre 1999 un colloque spécial dans le cadre des activités de commémoration du 6 décembre. Sous le thème: *comprendre pour agir: violences, victimes et vengeances*, l'organisation de cette activité se fera en collaboration avec la *fondation des victimes du 6 décembre contre la violence* à l'occasion du dixième anniversaire du massacre de l'École polytechnique de Montréal.

Financement

À la suite de la modification de nos statuts au mois d'octobre 1998, nous avons créé également un deuxième poste au sein du conseil d'administration. L'objectif étant de confier le dossier du financement des activités de la société à un membre régulier du C. A. Que ce soit pour les besoins de *Philosophiques*, du *Bulletin* ou pour nos activités régulières comme les colloques ou les congrès, la recherche d'un financement stable nous a semblé constituer un impératif, d'autant plus que si l'on examine nos différents projets de développement, on se rend compte qu'on ne peut plus mener à bien nos activités uniquement à partir de nos cotisations et des très faibles subventions que nous recevons. La création d'un poste de responsable du financement nous a semblé la seule avenue possible nous permettant d'assurer une certaine sécurité financière. Le titulaire de ce poste se consacrera entièrement à la recherche de fonds pour assurer à long terme une plus grande vitalité de la SPQ. Depuis octobre 1998, Ce poste est occupé d'une façon intérimaire par Madame **Catherine Audrain** qui travaille déjà à l'élaboration d'une stratégie de financement pour répondre aux différents besoins de la société.

Nos publications

Au chapitre de nos publications, mentionnons que *Philosophiques* a maintenant un nouveau Comité de rédaction composé de **Daniel Laurier**, **Denis Fisette**, **Daniel Dumouchel**, **Luc Bégin**, **Mathieu Marion**, **David Davis** et **Fabienne Pironet**. Le dernier numéro (automne 1998) vient de paraître, avec un peu de retard, mais tout devrait rentrer dans l'ordre pour les prochains numéros. La revue demeure, avec cette nouvelle équipe, une revue de calibre international puisqu'elle est maintenant diffusée dans quelques pays et que bon nombre des articles qui lui sont soumis proviennent d'auteurs étrangers. Le prestige que ne cesse d'acquérir notre revue à l'échelle nationale et internationale est, bien sûr, le fruit du travail amorcé par les équipes précédentes. À cet égard, nous avons voulu souligner lors de la réception d'hier le travail de la responsable de l'équipe précédente, madame **Boulad-Ayoub**. La qualité des derniers numéros publiés sous la direction de **Daniel Laurier** laisse présager un avenir aussi intéressant pour *Philosophiques*. Pour insuffler un nouvel élan à *Philosophiques*, le nouveau comité de rédaction a déjà soumis au C. A. un projet de modification de ses statuts et de ses règlements internes; il se propose de revoir ses politiques éditoriales et il étudie la possibilité d'apporter des changements à sa conception et à son mode de diffusion. À partir du volume 26 N° 1 (printemps 1999), la revue fera peau neuve et sera produite et diffusée sur le web par l'équipe des *Presses universitaires de Montréal*; elle sera expédiée aux abonnés par *Periodica* et distribuée en librairie par *Fidès*.

Quant au *Bulletin*, il demeure pour nous un outil de liaison idéal. Par la diversité de ses rubriques, il est considéré comme un excellent véhicule d'information (colloques, congrès, parutions récentes, etc.) pour tous les membres de la SPQ. Il constitue également un lieu privilégié pour les débats qui intéressent la philosophie au Québec. Au nom des membres du C. A. et des membres de la SPQ, j'aimerais saisir cette occasion pour remercier très vivement Madame **Isabelle Rivard**, l'actuelle directrice, pour la qualité de son travail. Souhaitons qu'elle puisse compter sur la collaboration de quelques membres de la SPQ pour entamer et réaliser les changements qu'elle souhaite apporter au *Bulletin* en vue de l'enrichir.

Mentionnons enfin que le C. A. a formé un comité chargé de revoir le format du *bulletin* et de suggérer des changements quant aux différentes rubriques et au mode de diffusion.

Recrutement

Quant au recrutement, la société a choisi de maintenir la méthode traditionnellement utilisée pour solliciter le renouvellement des adhésions - envoi de lettres de rappel, appels téléphoniques, etc.. Nous continuons, pour la deuxième année, à envoyer également les affiches avec les formulaires détachables à toutes les universités et à tous les collègues. Malgré cet effort et malgré l'envoi massif de lettres personnalisées et de documentation aux professeurs des collèges et des universités, le nombre de nos membres reste relativement stable. Chez les universitaires, il semble que nous ayons depuis déjà plusieurs années atteint le maximum alors que l'adhésion souhaitée des professeurs des collèges ne semble pas encore se concrétiser. Malgré le travail effectué par **Richard Riopel**, responsable des affaires collégiales,

de **Syliane Charles**, responsable du recrutement auprès de nos collègues des collèges, peu d'entre eux adhèrent à notre société. On peut constater cependant que lorsqu'ils sont sollicités pour participer aux colloques en dehors de la période de l'ACFAS, leur participation est excellente. La participation ne garantit malheureusement pas l'adhésion.

Nos projets de mise sur pied de nouvelles activités devraient, à notre avis, attirer un peu plus nos collègues des collèges. Même constat au niveau des étudiants, nous rencontrons dans cette catégorie de membres une baisse depuis les deux dernières années. Cette situation s'explique en partie par le départ du responsable des affaires étudiantes, mais aussi par l'absence de promotion auprès des étudiants afin de les inciter à adhérer à la SPQ, comme ce fut le cas il y a trois ou quatre ans. Nous pensons revenir à cette méthode prochainement pour susciter à nouveau chez les étudiants un intérêt pour la SPQ. Je vous invite à parcourir le rapport de la responsable du recrutement, Madame **Syliane Charles**, pour plus de précisions sur nos projets futurs en matière de recrutement.

Projets en voie de réalisation

Lors des réunions des membres du conseil d'administration, la question du développement des activités de la société a retenu notre attention à maintes reprises. Nos discussions nous ont amenés à considérer que la survie de la société et son avenir passent par de nouveaux projets et de nouvelles activités. À cet effet le C. A. en a déjà retenu quelques-uns:

- Un projet de bourses substantielles pour les étudiants qui s'inscrivent en philosophie.

- Un projet d'organisation d'une «journée annuelle de philosophie» favorisant la rencontre des membres.

- Un projet de publication annuelle d'un fascicule contenant différents renseignements intéressant surtout les étudiants et portant sur les spécialisations les plus recherchées, les différentes sources de subvention pour la recherche, les ouvertures de postes dans les collèges et les universités, etc.

- Un projet d'engagement d'un permanent pour une meilleure gestion des affaires de la société et la mise à jour périodique du site de la SPQ.

- Un projet d'enrichissement du *Bulletin*.

φ

Robert Nadeau

Directeur Département de philosophie Université du Québec à Montréal [

Celui que l'on peut à juste titre considérer comme l'un des meilleurs logiciens que le Québec, et sans doute l'un des meilleurs que le Canada tout entier, ait jamais vu naître sur son sol, est décédé aux États-Unis le 10 septembre dernier. Hugues Leblanc est mort dans son pays d'adoption, après avoir connu une brillante carrière : il aura été un philosophe de réputation internationale, et il laisse derrière lui une œuvre scientifique tout à fait impressionnante.

Né le 19 mars 1924 à Sainte-Marie de Beauce, Hugues Leblanc fait ses études classiques au Séminaire de Saint-Hyacinthe, où il obtient son B.A. en 1944. Après des études de maîtrise à l'université de Montréal, il quitte le pays pour les États-Unis et décroche un doctorat en philosophie (Ph.D.) de l'université Harvard en 1948. Notons, pour mémoire, que cette recherche doctorale fut effectuée sous la direction de Willard V.O. Quine, sans doute le plus grand philosophe américain encore vivant et aussi l'un des plus marquants du siècle.

Sans doute faut-il rappeler que le contexte institutionnel était tel à l'époque que Hugues Leblanc n'avait d'autre choix que de quitter le pays s'il comptait parfaire sa formation en logique mathématique. La direction sud s'imposait manifestement : la philosophie analytique et la logique formelle y étaient, en effet, en pleine effervescence; c'était l'après-guerre, et plusieurs des meilleures têtes philosophiques européennes avaient émigré aux États-Unis.

Hugues Leblanc avait consacré son mémoire de maîtrise, dirigé par le sulpicien Lucien Martinelli (qui deviendra plus tard doyen de la Faculté de philosophie), à l'étude des syllogismes modaux d'Aristote (en logique classique, les propositions dites *modales* expriment une relation soit énoncée à titre de fait, soit déclarée possible ou impossible, soit déclarée nécessaire ou contingente). Sa thèse de doctorat, intitulée *Two Calculi of Individuals*, porta sur un domaine très peu exploré à l'époque, à savoir la *méréologie*, une logique créée par le logicien polonais S. Lesniewski et centrée sur l'étude des relations de composition (relations entre *parties* et *tout*), par opposition aux relations d'appartenance (relations entre *éléments* et *ensemble*). Ce "calcul des individus" s'inscrit explicitement dans le courant du *nominalisme*, à savoir une philosophie (plus précisément une *ontologie*) qui n'admet l'existence que d'entités individuelles et de propriétés d'individus (le blanc de cette chemise-ci), par opposition à une philosophie (ontologie) qui admet l'existence réelle de classes ou d'entités abstraites (la blancheur en général ou les nombres).

Ses études doctorales une fois complétées, là encore Hugues Leblanc avait peu de choix s'il entendait faire carrière : à la fin des années 40, en effet, aucun poste universitaire n'était disponible pour un logicien laïc — au demeurant libre-penseur — dans ce domaine ultra-spécialisé de la philosophie. Hugues Leblanc entreprend donc de faire carrière aux États-Unis. Recommandé par Quine, il se voit offrir un poste au réputé *Bryn Mawr College* (Pennsylvanie), où il enseigne jusqu'en 1967, année où il se joint au département de philosophie de *Temple University* (Philadelphie). À sa retraite, un quart de siècle plus tard, il accepte un poste de professeur associé au département de philosophie de l'UQAM, où il poursuit d'intenses travaux de recherche

jusqu'à la fin de 1996, date à laquelle son mauvais état de santé le force à ralentir son travail, voire à prendre graduellement une véritable retraite. Incidemment, ces travaux aboutiront à la publication, il y a tout juste quelques semaines, de son dernier ouvrage (*Probability Theory and Probability Logic*, University of Toronto Press, 1999) écrit en collaboration avec Peter Roeper, professeur à l'*Australian National University* de Canberra, le grand collaborateur de Hugues Leblanc pour plusieurs de ses plus importants travaux en sémantique probabiliste.

Même s'il s'agit de recherches très techniques et très éloignées des préoccupations du commun des mortels, il faut dire un mot des travaux de Hugues Leblanc en logique, des travaux qui lui ont valu une très grande notoriété scientifique. Hugues Leblanc s'est principalement intéressé à la *logique libre* (logique qui diffère de la logique classique du fait qu'elle ne présuppose pas que les noms dont elle use réfèrent à quoi que ce soit de réel) et à la *sémantique vérifonctionnelle* (c'est-à-dire basée sur le concept de *valeur de vérité*, la sémantique classique admettant deux valeurs de vérité, le vrai et le faux). Mais il s'est également intéressé à la *sémantique probabiliste* (qui, entre autres, réinterprète la notion de *conséquence logique* dans un contexte probabiliste) et à la *théorie des probabilités* en général. Il est l'auteur de quatre livres (en plus de celui déjà mentionné plus haut, il publia *Statistical and Inductive Probabilities* en 1962, *Truth-Value Semantics* en 1976 et *Existence, Truth and Probability* en 1982) et co-auteur de deux autres ouvrages, dont un manuel de logique archi-connu, écrit en collaboration avec W.A. Wisdom (*Deductive Logic*, publié en 1972, a connu deux éditions subséquentes). Il a également dirigé ou co-dirigé la publication de quatre recueils d'articles. Notons enfin qu'il est auteur ou coauteur de plus de cent articles scientifiques, pour la plupart publiés, du reste, dans les revues scientifiques les plus prestigieuses.

Hugues Leblanc fut apprécié comme philosophe et logicien, et il fut distingué et honoré comme tel. *Fellow* des fondations Fulbright (1953-4) et Guggenheim (1965-6), il reçut un doctorat honorifique de l'université de Montréal (1980), de l'université Dalhousie de Halifax (1982), et il fut le second récipiendaire du Certificat de Mérite Scientifique accordé par l'UQAM (1985). Co-fondateur avec Mario Bunge, renommé philosophe des sciences de l'université McGill, de la *Society for Exact Philosophy* (1971), il reçut en 1982 le *Paul W. Eberman Research Award* de l'université Temple, une distinction reconnaissant sa remarquable contribution comme chercheur. Si la valeur scientifique de cet homme fut bien reconnue institutionnellement, et à bon droit, ses amis et ses proches s'en souviendront encore davantage comme d'un homme affable et amène, un esprit alerte et caustique, un pince sans rire, un tempérament plein d'humour mais néanmoins profondément nostalgique, et surtout un très grand amateur d'opéra.

Robert Nadeau
Directeur
Département de philosophie
Université du Québec à Montréal
[19 septembre 1999]

φ

SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE DU QUÉBEC

Case postale #1370-Place Bonaventure
Montréal (QC), Canada, H5A 1H2



Formulaire d'adhésion

Une adhésion à la Société de philosophie du Québec vous donne droit à la revue *Philosophiques* (2nos./an) et au *Bulletin* (4 nos./an).

Nouvelle adhésion
Renouvellement
Changement d'adresse

Coordonnées (Remplir lisiblement)

no. de membre:

Nom: _____

Adresse postale: _____

Tél. résidence: _____ Tél. Travail: _____

Télécopieur: _____ Courriel: _____

Institution: _____ Fonction: _____

Statuts

Tarifs

	1 an <input type="checkbox"/>	2 ans <input type="checkbox"/>	3 ans <input type="checkbox"/>
Étudiant: <input type="checkbox"/>	30,00\$	55,00\$	75,00\$
Individuel: <input type="checkbox"/>	50,00\$	90,00\$	120,00\$
Institutionnel: <input type="checkbox"/>	80,00\$	145,00\$	195,00\$
Statutaire*: <input type="checkbox"/>		Contribution volontaire annuelle	

*Les départements de philosophie situés au Québec, ainsi que les départements de philosophie francophones situés ailleurs au Canada sont membres statutaires.

Montant du paiement

_____ \$

Mode de paiement

Chèque ou mandat Joindre le chèque ou le mandat

Carte Visa

Numéro de carte Visa: 4 - - - - - Date d'exp.: _____

Signature: _____ Date: _____

Veuillez adresser ce formulaire a/s du trésorier à l'adresse qui figure ci-dessus.
Tarifs en vigueur jusqu'au premier juillet 1999.